

Numéro de dossier : 1052840057

Unité administrative responsable

Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Objet

Prendre connaissance du rapport de la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et, le cas échéant, soumettre pour adoption au conseil municipal, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant l'agrandissement du stade Percival-Molson, situé au 475, avenue des Pins Ouest, sur le mont Royal, à l'intersection de l'avenue du Parc - District électoral Peter McGill - Université McGill

Sens de l'intervention

Avis favorable avec réserve

♦ Commentaires

Le Bureau du Mont-Royal considère que le projet affecte particulièrement le patrimoine paysager et naturel de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et la circulation du secteur. En ce sens, le Bureau formule des réserves à propos du traitement de l'entrée principale projetée du côté est et de la circulation véhiculaire.

**Entrée principale du côté est**

L'installation d'un écran pour la transmission des matchs, de 7 mètres de hauteur sur 12 mètres de largeur, nécessite l'abattage de 81 arbres pour permettre son implantation et son dégagement à partir des estrades existantes et projetées.

Considérant que ces arbres jouent un rôle important dans le paysage du mont Royal et de la difficulté de les remplacer par d'autres plantations de gabarits similaires en raison de la faible densité de sol et de la présence de roc, tel que le stipule l'étude sur les arbres fournie par le promoteur et considérant l'impact de cette structure sur le paysage et le couvert végétal, **cette installation d'écran ne doit pas faire l'objet d'une autorisation distincte**, mais plutôt être considérée dans l'évaluation même de la phase 2 du projet d'agrandissement du stade en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le cas échéant, l'ajout de cet écran devra être effectué en s'assurant qu'il aura aucun impact visuel négatif sur le paysage, particulièrement à partir du parc du Mont-Royal.

Les interventions doivent tenir compte des recommandations de la Politique de l'arbre, notamment en ce qui concerne le remplacement des arbres abattus par une quantité replantée équivalente.

**Circulation véhiculaire**

L'impact de la circulation a été évalué selon la tenue de neuf matchs des Alouettes de Montréal. Une telle installation sportive de 25 000 sièges sera certainement rentabilisée par une programmation plus large d'activités qui viendront influencer la circulation du secteur. L'étude sur la circulation devrait être révisée en fonction de l'achalandage réel généré par l'ensemble des activités actuelles et futures.

Les aménagements visés par l'agrandissement du stade doivent garantir que la circulation véhiculaire ne déborde pas les limites du campus de l'Université McGill.

Numéro de certificat (ou note)

<p><b>Responsable de l'intervention</b> Céline BOUCHARD conseillère en aménagement Bureau du Mont-Royal <b>Tél. :</b> 872-2315 <b>Date:</b> 14-03-2006</p>	<p><b>Endossé par:</b> Gilles RIOUX responsable du Bureau du Mont-Royal <b>Tél. :</b>872-3109 <b>Date d'endossement:</b> 2006-03-14 16:18:20</p>
--	--

**Numéro de dossier :**1052840057